

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 avril 2015

DATE DE LA CONVOCATION	02 Avril 2015
DATE D’AFFICHAGE	02 Avril 2015
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	11
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	4
- AYANT DONNÉ POUVOIR	2
- N’AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	2

ÉTAIENT PRÉSENTS (11) : M. Emmanuel BAROU, Mme Karine BONNABEL, M. Jean-Pierre BOULET, M. Marc CORRAZE, M. Edouard DAVID, M. Mathieu FALQUE, M. Claude FERRY, Mme Françoise HAYE, M. Bruno LAKHDAR, M. Christophe RISOU, Mme Michèle VOURLAT.

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (4) :

- AYANT DONNÉ POUVOIR (2) : Mme Amandine CHASTAN ayant donné pouvoir à M. Christophe RISOU, M. Alain MARTIN ayant donné pouvoir à M. Edouard DAVID.
- N’AYANT PAS DONNÉ POUVOIR (2) : Mme Beatrice BENNE, Mme Estelle MATHIEU.

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Edouard DAVID

I. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

En préambule, M. le Maire expose que lors de la précédente séance du 30 mars 2015 ayant porté sur le vote du compte administratif 2014 et les budgets primitifs 2015, et bien qu’il ait participé à cette séance, sa présence ne peut être comptabilisée au regard des règles applicables aux collectivités locales pour le quorum lors du vote du compte administratif. Il en va de même pour les procurations qui ne peuvent être comptabilisées dans le quorum. Ceci explique la raison de la convocation du conseil municipal de ce jour portant à nouveau sur le vote du compte administratif 2014 et les budgets primitifs 2015.

Ensuite, M. le Maire excuse M. Le Receveur Municipal pris par ailleurs mais avec qui a participé à une réunion préparatoire ayant eu lieu la veille sur les finances communes. De même, M. le Maire excuse Mme Estelle MATHIEU retenue par une réunion officielle organisée par l’Etat sur le PEDT (projet éducatif de territoire) .

A- COMPTES DE GESTION 2014 ET COMPTES ADMINISTRATIFS
(Délibérations 2015-259 et 2015-260)

Le Conseil Municipal procède à l’approbation :

- du compte de gestion du receveur municipal ;
- puis sous la présidence du 1^{er} Adjoint du compte administratif 2014 de l’ordonnateur, lequel correspond au compte de gestion du Receveur Municipal à savoir par budgets :

Comptes Administratifs 2014	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	Votes
Budget Principal	9 035 075,42€	14 827 590,28€	5 792 514,86€	unanimité
Eau et Assainissement	2 251 332,99€	2 283 125,75€	31 792,76€	unanimité
Remontées Mécaniques	1 474 637,01€	1 479 388,13€	4 751,12€	Unanimité moins 3 abstentions
CCAS	3053,1€	13093,33€	10040,23€	unanimité
Caisse des Ecoles	182 963,38€	219 449,54€	36 486,16€	unanimité
Microcrèche	117 025,85€	150 777,13€	33 751,28€	unanimité
Microcentrale	244 164,45€	0,00€	- 244 164,45€	Unanimité moins 2 abstentions
Complexe OT / SEM SEDEV	562 483,21€	0,00€	-562 483,21€	unanimité
Commerce	15 998,65€	60 500,92€	44 502,27€	unanimité
SPANC	3 916,20€	7 660,00€	3 743,80€	unanimité
Total	13 890 650.26€	19 041 585.08€	5 150 934 82€	

Il est précisé que M. le Maire en sa qualité d'ordonnateur est sorti durant les votes d'approbation des comptes administratifs.

B- DELIBERATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES -AFFECTATIONS DU RESULTAT DE L'ANNEE 2014 (de la délibération 2015-261 à la 2015-270)

Conformément aux règles de la comptabilité publique, le Conseil Municipal procède à l'unanimité à l'approbation de délibérations particulières reprenant les dispositions budgétaires votées pour les domaines suivants :

- - Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2014 pour le budget principal et les budgets annexes (Eau et Assainissement, Remontées Mécaniques, Commerce, CCAS, Microcentrale, Microcrèche, Caisse des Ecoles, Complexe OT – SEM SEDEV, SPANC).

C- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES-EXERCICE 2015 - (Délibération 2015-271)

M. le Maire ayant exposé :

- La baisse nationale des dotations de l'Etat (diminution de la dotation globale de fonctionnement et augmentation de la contribution communale au fonds National de péréquation de l'intercommunalité),
- la non augmentation des impôts locaux depuis 2009,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par 2 voix contre, 3 abstentions et le reste pour (8 voix) de fixer les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2015 correspondant à un produit fiscal attendu de 2 416 836 euros, les taux suivants qui seront reportés sur l'état 1259 COM :

<u>Taxes</u>	<u>Taux 2015</u>
<u>Taxe d'habitation</u>	15.77 %
<u>Taxe foncière sur les propriétés bâties</u>	24.13 %
<u>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</u>	147.83 %
CFE (cotisation foncière des entreprises).	28.82 %

D- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 - (Délibération 2015-272)

Le Conseil Municipal procède successivement aux votes des différents budgets qui s'équilibrent en sections de Fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

BUDGETS	Fonctionnement	Investissement	Votes
Budget Principal	11 382 263.86€	8 390 906.40€	Unanimité moins 2 abstentions
Remontées mécaniques	294 341.12€	666 176.21€	Unanimité moins 3 abstentions
Eau et Assainissement	376 596.76€	463 376.47€	Unanimité
Complexe OT / SEM SEDEV	0.00€	562 483.21€	Unanimité
Microcentrale	0.00€	250 164.45€	Unanimité
Microcrèche	127 880.00€	4 373.00€	Unanimité
Commerce	9 147.12	47 565.23€	Unanimité
CCAS	9 449.99€	4 590.24€	Unanimité
Caisse des Ecoles	210 239.00€	19 950.28	Unanimité
SPANC	4743.80€	0.00€	Unanimité

Il est rappelé que le budget est un acte de prévision susceptible d'évoluer en cours d'année par délibérations modificatives, le cas échéant.

E- DELIBERATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES DIVERSES

Conformément aux règles de la comptabilité publique, le Conseil Municipal procède à l'approbation à l'unanimité de délibérations particulières reprenant les dispositions budgétaires votées pour les domaines suivants :

- **2015-273 Tarification de la cantine scolaire :** Au 1^{er} Mai 2014, le ticket repas était vendu 3.45 euros. Il passe au 1^{er} Mai 2015 au prix de 3.55 euros.
- **2015-274 Vote détaillé des subventions d'un montant supérieur à 23 000€ :** une subvention de 1 800 000 euros est voté pour l'Office de tourisme de Vars avec 6 voix pour et 5 abstentions (Les 2 élus membres du conseil d'administration étant sortis conformément aux dispositions relatives aux collectivités locales).

INFORMATION DU PUBLIC

L'ensemble des documents budgétaires (principal et annexes) qui ont été approuvés lors de cette séance, seront transmis avant le 30 avril au contrôle de Légalité ; et à leur retour seront exécutoires et consultables en Mairie.

Le Secrétaire de séance,

M. Edouard DAVID



Le Maire,

Jean-Pierre BOULET

